



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020 À 18 HEURES 15  
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 50  
absents représentés : 7  
absent : 1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt trois du mois de juillet à 18 heures 15, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 15 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Véronique BREVET, Lionel CAMBLANNE, Pascal CANTAU, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUËDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Laetitia GIBARU, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Olivier PEANNE, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

**Absents représentés :**

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUËDE, Mme Chantal COMBEAU a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Olivier GOYENCHE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Patrick LACLÈDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY.

Absent : Monsieur Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Madame Véronique BREVET.

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE MACS - ÉLECTION DES MEMBRES  
Rapporteur : Monsieur le Président**

Par délibération en date du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a décidé de fixer la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'il confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'il exploite en régie dotée de l'autonomie financière comme suit :

- le président du conseil communautaire de MACS, président de droit,
- 5 membres élus au sein du conseil communautaire dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- 3 membres représentants d'associations locales nommés par le conseil communautaire.

En vue de l'élection des 5 membres élus en son sein par l'assemblée communautaire pour siéger au sein de cette commission, la liste comprenant les noms ci-après a été constituée et enregistrée dans les délais fixés par la délibération précitée :

Liste A  
Marie-Thérèse Libier  
Alexandre Lapegue  
Chantal Combeau  
Jérôme Petitjean  
Elisabeth Martine

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1413-1 ;

VU l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral n° 2017/1076 en date du 22 décembre 2017 portant mise en conformité et modification des statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux ;

CONSIDÉRANT la liste unique de candidats pour siéger à la commission consultative des services publics locaux parvenue dans les délais fixés par la délibération du 16 juillet 2020 susvisée ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- de prendre acte de l'élection des 5 représentants suivants, en qualité de membres élus au sein de l'assemblée communautaire de la commission consultative des services publics :

Madame Marie-Thérèse Libier

Monsieur Alexandre Lapegue

Madame Chantal Combeau

Monsieur Jérôme Petitjean

Madame Élisabeth Martine

- de nommer, en qualité de membres représentants d'associations locales, les 3 personnalités ci-après :

Madame Fabienne MALFROY-GRITTI, représentant de l'association INDECOSA CGT (association pour l'information et la défense des consommateurs salariés) ;

Monsieur Patrick MERCIER, représentant de l'ADEC 40 (association de défense, d'éducation, et d'information du consommateur) ;

Monsieur Jacques LAMAZOUAD, représentant de l'UDAF.

- d'autoriser le président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 23 juillet 2020

 Le président,  
Pierre Froustey